

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Session 2013

Histoire-Géographie

Série : Sciences et technologies de la Gestion

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.

10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2^{nde} partie.

10 points

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1 à 12
La feuille **Annexe page 12** est à rendre avec la copie d'examen

PREMIERE PARTIE

**Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.
10 points**

Questions d'histoire

1. Citez les dirigeants de deux grandes puissances mondiales au début de la guerre froide. (1 point)
2. Définissez la notion de non-alignement (2 points)
3. Quelles sont les caractéristiques des périodes de cohabitation sous la Vème République ? (2 points)

Questions de géographie

4. Expliquez le plus précisément possible ce qu'est l'IDH. (1 point)
5. En quoi les mégalofoles sont-elles des centres d'impulsion de l'économie mondiale ? (Au moins deux éléments de réponse attendus) (2 points)
6. Complétez la carte et sa légende (annexe page 12/12). (2 points)

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2nde partie.

10 points

Exercice 1

Thème général : Les mutations de la France et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution du cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Document : Dispositions institutionnelles et structurelles préparatoires au scrutin d'auto-détermination.

1 – L'administration et le développement du Territoire fédéral de la Nouvelle-Calédonie sont organisés dans le cadre des trois provinces : îles Loyauté, Sud, Nord. Chacune de ces provinces s'administre librement par une assemblée élue au scrutin proportionnel pour six ans et par un exécutif propre.

2 - Les affaires communes sont gérées par un Congrès du Territoire composé de la réunion des trois assemblées provinciales. Le nombre des membres de chaque assemblée provinciale est fixé proportionnellement à sa population.

L'exécutif du Congrès est confié au représentant de l'Etat qui dirige l'administration territoriale.

3- Les compétences sont réparties entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les bases suivantes :

a/ L'Etat est compétent dans les matières suivantes : relations extérieures, contrôle de l'immigration et des étrangers, communications extérieures, navigation, gestion zone économique maritime, monnaie, Trésor, commerce extérieur, défense, maintien de l'ordre, nationalité, état civil de droit commun, justice, fonction publique d'Etat, droit civil, droit pénal, droit commercial, principes directeurs du droit du travail, contrôle de légalité sur l'administration communale, contrôle administratif et financier des collectivités et de leurs établissements publics, enseignement, second degré et supérieur, communication audiovisuelle, souveraineté et propriété sur le domaine public, maritime et aérien.

b/ Le Territoire conserve les compétences de coordination et les matières qui ne peuvent pas être transférées aux provinces :

- fiscalité et budget territorial
- équipements et infrastructures d'intérêt territorial (hôpital, réseau routier territorial, ouvrages hydrauliques d'intérêt territorial)
- adaptation des programmes nationaux de l'enseignement primaire.

c/ Chaque province est compétente pour toutes les matières qui ne relèvent ni de l'Etat, ni du territoire, ni des communes, notamment : budget provincial, schéma d'aménagement provincial et infrastructures qui y sont liées, développement économique, formation, enseignement des langues vernaculaires, promotion des cultures locales, action sanitaire et sociale, soutien aux communes pour l'enseignement primaire, jeunesse, sports et loisirs, animation culturelle, réforme et aménagement fonciers. [...]

e/ Les organismes consultatifs

Le conseil consultatif coutumier provincial regroupe les grands chefs des aires coutumières de la province. [..]

6 – Un scrutin d'autodétermination sera organisé en Nouvelle-Calédonie en 1998.

Un projet de loi référendaire reprendra l'ensemble de ces dispositions. Le Gouvernement proposera, au début de la session d'automne, au Président de la République de le soumettre au peuple français.

Accords de Matignon-Oudinot. Texte intégral des accords intervenus, le 26 juin 1988, sur la Nouvelle-Calédonie.

Questions :

1. Présentez le document.
2. Comment s'organise la nouvelle administration territoriale ?
3. Quels moyens sont prévus pour associer le peuple aux accords de Matignon-Oudinot ?
4. En quoi les accords de Matignon-Oudinot annoncent-ils ceux de Nouméa, signés en 1998 ?

Exercice 2

Thème général : Les mutations de la France et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution de la société calédonienne depuis 1945

Document 1 : Les transformations de l'économie et de la société calédoniennes depuis les années 1960

La croissance de l'économie calédonienne s'est effectuée à un rythme soutenu depuis le début des années soixante. En 48 ans, le PIB a été multiplié par 8 en termes réels (soit +4,5% par an en moyenne) La croissance enregistrée entre 1960 et 2006 a permis de combler dans une large mesure l'écart de niveau de vie avec la Métropole. En 1960, le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie était inférieur de moitié environ à la moyenne nationale. Cet écart n'était plus que de 30% 40 ans plus tard. Il s'est comblé de manière accélérée pour n'être plus que de 20% en 2006 (...) L'évolution des achats de véhicules ou encore du taux d'équipement des ménages en téléphones (fixes et désormais mobiles) confirme cette tendance. Ainsi le parc automobile a-t-il été multiplié par 2,6 en 20 ans (entre 1984 et 2003), alors que la population n'augmentait sur cette période que de 50% ; le taux de pénétration de la téléphonie, qui n'était encore que de 16% en 1989, atteignait 69% en 2003 (...) Dans les années 1960, les services contribuaient déjà à un peu plus de la moitié du PIB. Depuis, cette tertiarisation s'est très largement amplifiée pour atteindre 70% du PIB à la fin des années 1990 (...) En 2007, l'IDH de la Nouvelle-Calédonie ressortait à 0,875 et plaçait le Caillou¹ en 34^e position mondiale sur 177 pays (...) Pour autant, ces bonnes performances ne doivent pas masquer des éléments de fragilité. La croissance devra profiter à l'ensemble des acteurs économiques et le rééquilibrage spatial doit se poursuivre. Les risques sont en effet multiples. L'attraction de la Province Sud et plus particulièrement du Grand Nouméa n'est pas sans poser des problèmes d'aménagement du territoire et, notamment, de financement des infrastructures. La nécessité d'assurer une juste répartition des revenus de la croissance est aussi un objectif important qui permettra de consolider une stabilité sociale, indispensable au maintien d'un développement équilibré et durable.

Les défis de la croissance calédonienne. *Projet CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer)*, AFD (Agence française de développement), IEOM (Institut d'Emission d'Outre-Mer), ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques), date de mise en ligne 2010.

¹ Surnom donné à la Nouvelle-Calédonie.

Document 2 : L'équipement des ménages en Nouvelle-Calédonie

Part des ménages ayant... (en %)	Îles Loyauté	Nord	Sud	Nouvelle- Calédonie
un point d'eau individuel	95,8	90,6	98,4	97,0
une connexion au réseau général électrique	93,4	86,8	96,2	94,4
une pièce climatisée	2,4	13,1	41,7	34,6
un réfrigérateur ou un congélateur	82,5	79,1	95,9	92,3
un accès internet	5,8	14,2	45,1	37,7

Source : ISEE 2009

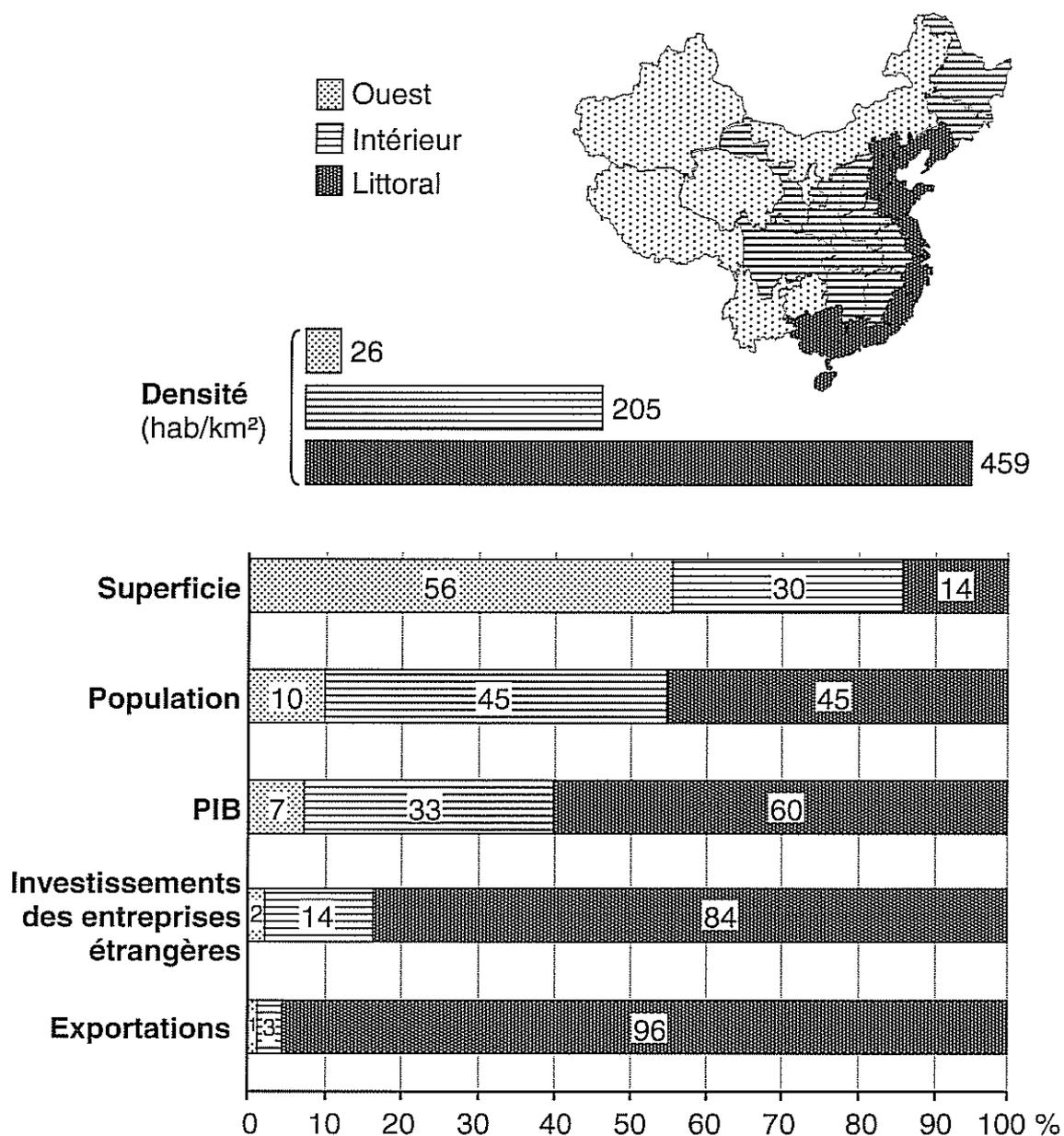
Questions :

1. Montrez les transformations de l'économie et de la société calédoniennes depuis les années 1960. (documents 1 et 2)
2. Pourquoi les auteurs du Projet CEROM ont-ils jugé utile de travailler sur l'IDH ? (document 1)
3. Identifiez les principaux défis à relever par la société calédonienne en ce début de XXIème siècle (documents 1 et 2)

Exercice 3

Thème général : Pôles et aires de puissance
Sujet d'étude : La Chine

Document 1 : Principaux indicateurs



Source : « Le siècle chinois »,
Le Monde, hors-série, octobre-novembre 2011.

Document 2 : La pauvreté urbaine en Chine

Selon la Banque mondiale, la pauvreté toucherait environ 15% de la population chinoise, en majorité dans les zones rurales. Dans les villes, les pauvres sont principalement les migrants (nongmingong, littéralement « paysans ouvriers »), dont les autorités chinoises estiment le nombre à 260 millions, soit près de 20% de la population. Ils viennent des provinces pauvres du centre et de l'ouest de la Chine pour s'établir dans les grandes villes de la côte est. Ils seraient chaque année près d'une dizaine de millions à venir gonfler la population de ces métropoles. Ces migrants gardent des contacts avec les familles restées dans les villages, comme en témoignent les flux massifs dans les gares lors du Nouvel An chinois. L'argent de leur épargne envoyée à leurs parents joue un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et la transformation économique des zones rurales.

Les migrants occupent les emplois non qualifiés délaissés par les résidents citadins permanents (ouvriers dans les usines ou le BTP, plongeurs dans les hôtels, agents de sécurité, livreurs d'eau ou de charbon, etc.). Les salaires sont très bas (entre 120 et 350 euros par mois), mais largement supérieurs à ceux des paysans de leur province d'origine (environ 60 euros). La plupart d'entre eux travaillent plus de douze heures par jour, six ou sept jours par semaine, toute l'année (à l'exception de la semaine du Nouvel An chinois) et vivent au jour le jour dans la crainte des dépenses imprévues, de la maladie ou de l'accident de travail qui mettraient fin aux rentrées d'argent. A la pauvreté s'ajoute la précarité liée au système d'enregistrement de la résidence à la naissance, le hukou. Deux types sont décernés – l'un rural, l'autre urbain – et il est très difficile d'en changer. Cette organisation est un frein majeur à l'intégration des migrants en ville, car le hukou rural ne permet pas, dans la majorité des très grandes villes, de bénéficier du même accès aux services publics et aux prestations sociales que les autres citadins.

L'accès au logement, aux soins et à l'éducation ainsi que l'établissement des contrats de travail sont conditionnés par le type de hukou. Ce système unique au monde crée une situation de double inégalité entre la campagne et les villes et au sein même des cités. Ces ouvriers migrants internes ont donc une situation comparable à celle des immigrés clandestins dans de nombreux pays du Nord. Ils vivent généralement en communauté, à l'écart du reste de la population citadine, et sont souvent l'objet de discriminations, accusés d'occuper les emplois des « natifs », d'envahir les transports en commun ou de répandre des maladies. La réduction de la pauvreté a été l'une des priorités annoncées par le plan quinquennal en cours (2011-2015) et la Chine dispose aujourd'hui d'un Code du travail plus favorable aux salariés. La nouvelle génération de jeunes migrants exprime ses revendications avec beaucoup moins de résignation que les précédentes et le gouvernement considère d'autant plus sérieusement les problèmes de pauvreté et ceux des migrants qu'ils sont à l'origine de plusieurs mouvements sociaux au cours de ces cinq dernières années.

B. Martin, *Dossier pauvreté un fléau mondial*, Carto n° 11, mai-juin 2012.

Questions :

1. Citez deux indicateurs témoignant des inégalités spatiales visibles en Chine (documents 1 et 2)
2. Quel est l'espace chinois le mieux intégré à la mondialisation ? Argumentez votre réponse. (documents 1 et 2)
3. En quoi la situation actuelle des migrants est-elle révélatrice des tensions et des défis que connaît la société chinoise ? (document 2)

Exercice 4

Thème général : Pôles et aires de puissance

Sujet d'étude : L'Union européenne

Document :

Extrait du discours de Monsieur Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au 11ème Forum de dialogue entre l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-Mer à Ilulissat (Groenland), les 26 et 27 septembre 2012

Monsieur le Président¹, Mesdames et Messieurs, je vois, à la lecture de la proposition de DAO², que l'UE souhaite renforcer notre intégration régionale. Bien entendu, nous ne pouvons qu'accueillir cette proposition avec bienveillance.... Nous qui, en Nouvelle-Calédonie, renforçons chaque année notre engagement dans les organisations régionales, avec par exemple un triplement de notre contribution au Secrétariat de la communauté du Pacifique (qui est l'organisation régionale technique et opérationnelle des Etats et territoires du Pacifique) qui nous fera devenir en 2013 le 4ème contributeur devant les USA et la Nouvelle-Zélande. Nous, qui avons la volonté de devenir membre à part entière du Forum des îles du Pacifique.... Nous qui développons des programmes de coopération bilatérale avec le Vanuatu, Fidji et Tonga.... Nous qui entretenons un dialogue permanent et des actions de coopération quotidiennes avec nos grands voisins que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous qui disposerons bientôt de représentants de la Nouvelle-Calédonie dans la région, le premier délégué ayant déjà été installé en Nouvelle-Zélande.

Un accueil positif donc, mais non sans questionnements.

Monsieur le Président, il s'agira pour la Commission de nous apporter des clarifications concrètes sur ce qu'elle entend par les « mesures appropriées » destinées à améliorer la coordination et les synergies entre les programmes régionaux financés par l'UE avec les PTOM, les Etats ACP ou non et les RUP.

Source : site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

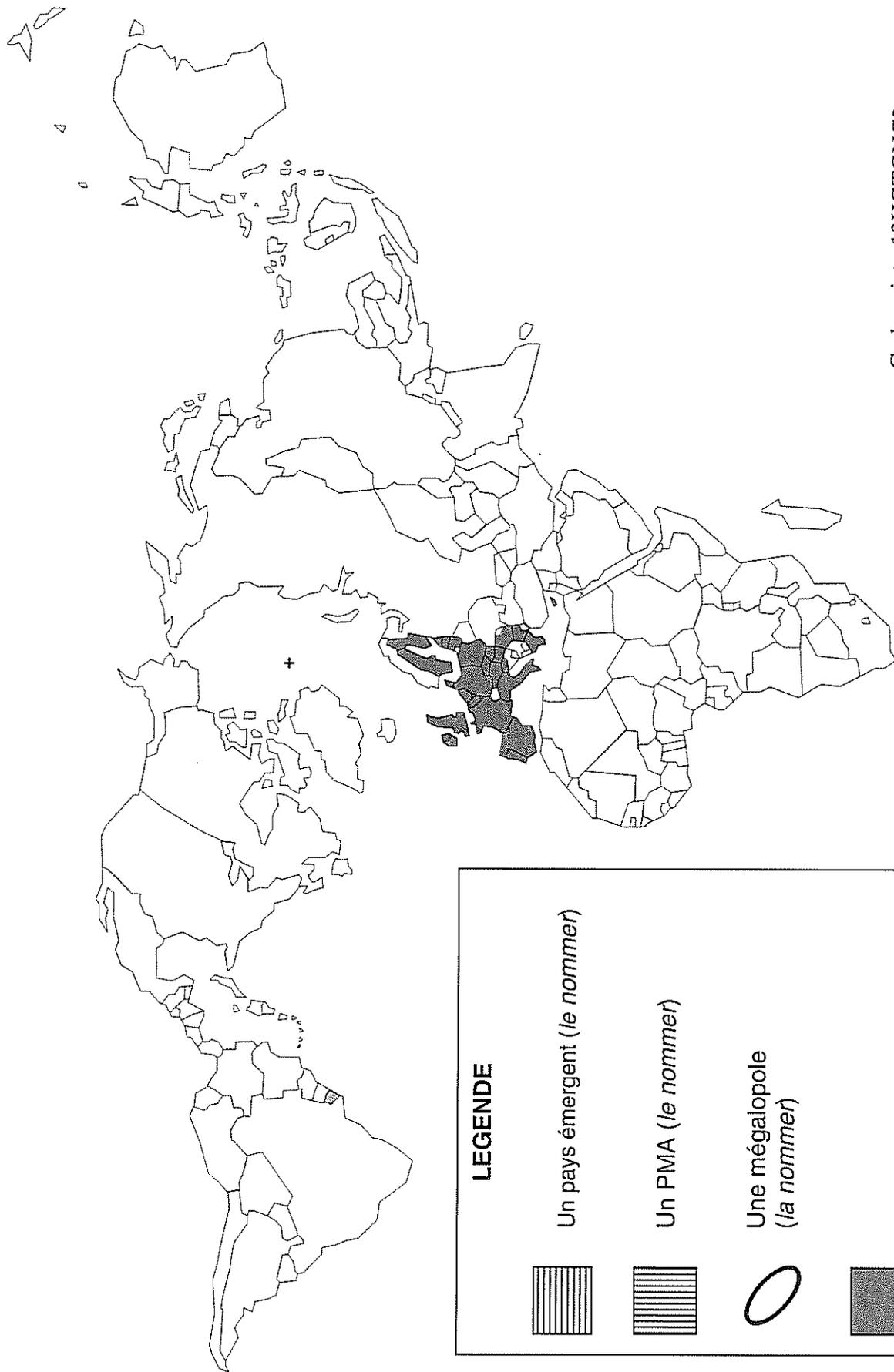
¹Président de la Commission européenne

²Les règles et procédures définissant l'association PTOM-UE sont établies dans des « décisions d'association outre-mer » (DAO) depuis 1964. L'actuelle DAO prendra fin en décembre 2013. Le forum d'Ilulissat s'est tenu à un moment crucial pour le partenariat UE-PTOM puisque les négociations sur la proposition législative de décision d'association outre-mer pour la période 2014-2020 viennent de démarrer au conseil de l'Union européenne.

Questions :

1. Présentez le document. Ce document évoque plusieurs fois les PTOM : qu'est-ce qu'un PTOM ?
2. Que nous apprend ce document au sujet du partenariat entre Union européenne et PTOM ? Pouvez-vous l'enrichir par des connaissances personnelles ? (Exemples de projet...)
3. Comment la Nouvelle-Calédonie assure-t-elle son intégration régionale dans le Pacifique ?

Document : Quelques territoires de la mondialisation



Code sujet : 13HGTGNC3

Baccalauréat technologique

Session 2013

Histoire-Géographie

Série : Sciences et technologies de la Gestion

Recommandations de correction

1^{ère} partie

Elle porte sur les « questions obligatoires » du programme d'histoire et du programme de géographie.

Elle consiste en une série de cinq à sept questions à réponse courte.

Cette partie amène le candidat :

- à caractériser un espace, une période, un évènement, une situation ou un personnage ;
- et/ou citer des acteurs ;
- et/ou à justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ;
- et/ou à localiser ou à compléter un croquis ;
- et/ou à proposer ou à choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
- et/ou proposer ou à choisir une définition pour une notion

2^{ème} partie :

Cette partie de l'épreuve amène le candidat :

- à dégager l'apport d'un document à la connaissance d'une question figurant dans les programmes ou à la compréhension d'une notion ;
- ou à mettre en relation deux documents, pour en dégager les points communs, les différences, les oppositions ou les complémentarités.

Evaluation et notation

L'évaluation de la copie de chaque candidat doit utiliser tout l'éventail des notes : de 0 à 20. La répartition des points est de 10 pour chacune des deux parties.

PREMIERE PARTIE :

Questions d'histoire :

1. Citez les dirigeants de deux grandes puissances mondiales au début de la guerre froide. (1 point)

Le début officiel de la guerre froide étant daté de 1947, on est en droit d'attendre des élèves qu'ils citent Harry Truman pour les Etats-Unis et Joseph Staline pour l'URSS.

2. Définissez la notion de non-alignement. (2 points)

On pourra attendre du candidat qu'il associe à cette notion la volonté des Etats participants à la conférence de Belgrade en 1961 de s'affranchir de la tutelle des deux grandes puissances actrices de la guerre froide (Etats-Unis et URSS) et de la logique des blocs.

3. Quelles sont les caractéristiques des périodes de cohabitation sous la Vème République ? (2 points)

La cohabitation est une situation dans laquelle le président de la République et le Premier ministre, tous deux représentants du pouvoir exécutif sous la Vème République, appartiennent à des courants politiques opposés.

Parmi les trois exemples de cohabitation susceptibles d'illustrer le propos, on en attendra au moins un. :

- 1986-1988 : François Mitterrand (président de la République de gauche) et Jacques Chirac (Premier ministre de droite).
- 1993-1995 : François Mitterrand (président de la République de gauche) et Edouard Balladur (Premier ministre de droite).
- 1997-2002 : Jacques Chirac (président de la République de droite) et Lionel Jospin (Premier ministre de gauche).

Questions de géographie

4. Expliquez le plus précisément possible ce qu'est l'IDH. (1 point)

Réponse attendue :

Indice de Développement Humain.

Indicateur permettant de mesurer les inégalités de développement.

Composition de l'IDH : - PIB/habitant

- Espérance de vie

- Pourcentage d'adultes analphabètes

L'on attribuera 0,5 point pour chaque élément de réponse

(0,5 pt pour la définition, 0,5 pt pour la composition)

5. En quoi les mégalo-poles sont-elles des centres d'impulsion de l'économie mondiale ? (2 points)

L'on attend au moins deux éléments de réponse.

Pour chaque argument donné, on attribuera 1 point.

Arguments acceptés :

- Les mégalo-poles : centres de décision, lieux de concentration de sièges sociaux de FTN, de banques, de bourses, de grandes sociétés d'assurance, de centres de recherche.

- Les mégalo-poles : nœuds majeurs dans les réseaux d'échanges internationaux.

- Les mégalo-poles : lieux de concentration de mégapoles, de population et d'industries et donc tout à la fois lieux de production et vastes marchés de consommation.

6. Complétez la carte et sa légende. (2 points)

On attribuera 0,5 point à chaque bonne réponse. Chaque élément devra être correctement localisé et nommé pour se voir attribuer les 0,5 point.

SECONDE PARTIE : SUJETS d'ETUDE (10 points)

EXERCICE 1 :

Thème général : Les mutations de la France et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution du cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

1. Présentez le document.

Il s'agit d'un texte officiel qui définit la nouvelle organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie négociée dans le cadre des Accords de Matignon-Oudinot conclus le 26 juin 1988 sous l'égide du gouvernement français de Michel Rocard, par les représentants respectifs des communautés kanak et européenne, Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur.

2. Comment s'organise la nouvelle administration territoriale ?

On attend du candidat qu'il montre que l'administration territoriale est fondée sur un rééquilibrage des pouvoirs et des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie :

- L'Etat est compétent dans les Affaires étrangères, la monnaie, la défense, l'ordre public, la justice, etc...
- Les trois provinces de Nouvelle-Calédonie (Sud, Nord, Iles Loyauté) librement administrées par des assemblées élues reçoivent d'importantes compétences en matière économique, sociale et culturelle...
- Le Territoire reçoit des compétences en matière budgétaire et fiscale mais aussi d'infrastructures et d'enseignement.

3. Quels moyens sont prévus pour associer le peuple aux accords de Matignon-Oudinot ?

Les moyens prévus pour associer le peuple aux Accords de Matignon-Oudinot sont les suivants :

- L'organisation d'un scrutin d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie en 1998.
- La proposition à l'ensemble du peuple français d'un référendum portant sur les Accords de Matignon-Oudinot.

4. En quoi les accords de Matignon-Oudinot annoncent-ils ceux de Nouméa, signés en 1998 ?

Ils les annoncent dans la mesure où ils prévoient une amorce de transfert de compétences de l'Etat au congrès du territoire, émanation des trois assemblées provinciales élues et l'organisation d'un scrutin concernant l'auto-détermination. Les accords de Nouméa reprennent ces principes en prévoyant la tenue d'un scrutin d'autodétermination entre 2014 et 2018 pour décider du futur statut institutionnel de l'île.

EXERCICE 2

Thème général : Les mutations de la France et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution de la société calédonienne depuis 1945

1. Montrez les transformations de l'économie et de la société calédoniennes depuis les années 1960. (documents 1 et 2)

L'économie calédonienne a connu une croissance économique forte (PIB multiplié par 8 en 48 ans) et une réduction de l'écart de niveau de vie avec la métropole (augmentation du PIB/hab). La société calédonienne a accédé à la consommation de masse et le taux d'équipement de ménages a fortement progressé (électroménager, téléphones fixes et mobiles : les candidats pourront s'appuyer sur les chiffres du document 2). La société a connu dans le même temps une forte tertiarisation (70% du PIB à la fin des années 90). Enfin, en termes de développement, la Nouvelle-Calédonie est en bonne position dans le classement mondial (34ème), son IDH ayant progressé.

2. Pourquoi les auteurs du Projet CEROM ont-ils jugé utile de travailler sur l'IDH ? (document 1)

L'IDH est révélateur du niveau de développement d'un territoire. Il montre en Nouvelle-Calédonie que les progrès se font aussi en termes de santé (espérance de vie) et d'éducation (taux d'alphabétisation). On peut attendre une définition de l'IDH.

3. Identifiez les principaux défis à relever par la société calédonienne en ce début de XXIème siècle. (documents 1 et 2)

Malgré la croissance économique, il reste des défis à relever pour la société calédonienne. Les défis sont doubles. Il s'agit de réduire le déséquilibre spatial Nord/Sud : accès Internet, taux d'équipement, sur-attraction du Sud et notamment de la région de Nouméa, déséquilibre dans le développement des infrastructures... Par ailleurs, il s'agit aussi de réduire le déséquilibre social, en « assurant une meilleure répartition des revenus de la croissance » et en permettant un développement durable de la société. Pour répondre, les élèves pourront s'appuyer sur les chiffres du document 2 et sur les informations délivrées par le document 1.

EXERCICE 3 :

Thème général : Pôles et aires de puissance

Sujet d'étude : La Chine

1. Citez deux indicateurs témoignant des inégalités spatiales visibles en Chine (document 1 et 2).

Afin de montrer les disparités spatiales visibles en Chine, il suffit de s'appuyer sur deux indicateurs. Les élèves devront montrer qu'il existe de profondes différences entre les « trois Chine », la Chine littorale, la Chine intérieure et la Chine de l'Ouest.

Au-delà des indicateurs cités, on attend du candidat qu'il livre un minimum d'explications et d'argumentation du type de celles données en exemple ci-dessous.

La Chine littorale, qui ne représente que 14% de la superficie du territoire chinois, se caractérise par des densités très élevées, de l'ordre de 459 hab. / km². Si on compare avec la Chine de l'Ouest, les écarts sont considérables. En effet, la Chine de l'Ouest représente 56% de la superficie du territoire chinois mais les densités sont très faibles puisqu'elles n'atteignent que 26 hab. / km².

D'une manière générale, une bonne réponse devra prendre en compte les déséquilibres du territoire chinois et insister sur l'attractivité du littoral qui concentre les activités et les hommes.

2. Quel est l'espace chinois le mieux intégré à la mondialisation ? Argumentez votre réponse (documents 1 et 2).

La Chine littorale est un espace intégré à la mondialisation et cela est perceptible grâce à plusieurs indicateurs (PIB, investissements des entreprises étrangères, exportations).

Le candidat pourra s'appuyer sur quelques chiffres pour justifier cette affirmation. Le littoral est une plaque tournante pour les exportations. En effet, 96% des exportations sont réalisées à partir de ce territoire. De même, c'est un espace qui dispose d'atouts puisque les investissements étrangers touchent principalement, à hauteur de 84% des investissements réalisés en Chine, la zone littorale. De même, 60% du PIB est réalisé dans la Chine littorale. Les élèves devront expliquer que les avantages fiscaux ainsi que la main d'œuvre bon marché venue des campagnes, sont des éléments qui expliquent, en partie, l'attractivité de la Chine littorale.

Les élèves pourront éventuellement préciser que le gouvernement chinois prend des dispositions afin de développer davantage ce littoral et le rendre attractif aux entreprises étrangères.

Les élèves qui seront capables de fournir une définition claire et précise de la mondialisation devront faire l'objet d'une valorisation, tout comme ceux qui utiliseront les termes « atelier du monde » pour désigner la Chine.

3. En quoi la situation actuelle des migrants est-elle révélatrice des tensions et des défis que connaît la société chinoise ? (document 2)

Les « paysans ouvriers » dont il est question dans le texte doivent se contenter des « emplois non qualifiés » tels que « plongeurs dans les hôtels »; De plus, le rythme de travail est soutenu avec des Chinois venus des campagnes qui travaillent parfois plus de « douze heures par jour, six ou sept jours par semaine, toute l'année ». Ils sont contraints à des salaires qui sont vraiment bas, de l'ordre de 120 à 350 € par mois. Ces « paysans ouvriers » sont victimes d'un système discriminatoire lié au « système d'enregistrement de la résidence à la naissance ». Enfin, il existe des problèmes d'intégration et la plupart du temps, les « paysans ouvriers » vivent en communauté car ils sont exclus par la population citadine « originelle ».

L'exode massif produit des déséquilibres en ce qui concerne le territoire chinois et le gouvernement chinois doit faire face à un afflux important de migrants qui se retrouvent dans une situation économique fragile. Leur pauvreté a suscité des revendications, notamment en ce qui concerne les salaires et le gouvernement a décidé de mettre en place des mesures afin de réduire la pauvreté.

EXERCICE 4 :

Thème général : Pôles et aires de puissance

Sujet d'étude : L'Union européenne

1. Présentez le document. Ce document évoque plusieurs fois les PTOM : qu'est-ce qu'un PTOM ?

Il s'agit d'un discours officiel prononcé par M. Harold Martin, Président du gouvernement de la Nouvelle Calédonie, lors du forum de dialogue entre l'Union Européenne et les Pays et territoires d'Outre-Mer en septembre 2012 à Ilulissat au Groenland. Il a été retranscrit sur le site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Un PTOM est un pays et territoire d'Outre-Mer. Il s'agit d'un territoire qui ne fait pas partie de l'Union Européenne, mais qui lui est lié étroitement par une association de nature essentiellement économique et financière. Les PTOM sont très divers ; la liste comprend aussi bien le Groenland que la Polynésie, les îles Caïman que Saint-Pierre et Miquelon.

2. Que nous apprend ce document au sujet du partenariat entre Union européenne et PTOM ? Pouvez-vous l'enrichir par des connaissances personnelles ? (Exemples de projets...)

Au moment du discours de nouvelles négociations sont engagées entre l'Union européenne et les PTOM en vue d'élaborer une proposition législative de décision d'association pour la période 2014-2020. Cette proposition traduit la volonté de l'Union européenne d'aider au développement économique des PTOM et de favoriser leur intégration tout à la fois dans leur environnement régional et dans l'économie mondiale.

Le correcteur appréciera la pertinence des réponses portant sur l'enrichissement par des réponses personnelles. Vous trouverez ci-dessous quelques réponses possibles :

- a. La construction d'un nouvel aquarium à Nouméa.
- b. L'aménagement du quai FED dans le port de Nouméa.
- c. La création d'un groupe scolaire dans les Iles Loyauté.
- d. L'amélioration de l'aérodrome de Magenta.

3. Comment la Nouvelle-Calédonie assure-t-elle son intégration régionale dans le Pacifique ?

La Nouvelle Calédonie assure son intégration :

- a. Par un triplement de la contribution calédonienne au Secrétariat de la communauté du Pacifique.
- b. Par le développement de programmes de coopération bilatérale avec ses principaux voisins : Vanuatu, Fidji et Tonga.
- c. Par le développement d'un dialogue permanent et des actions de coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
- d. Par sa volonté de devenir un membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique.
- e. Par l'installation d'un représentant du gouvernement calédonien en Nouvelle-Zélande.